

Demande de coupe non prévue au Plan Simple de Gestion



NomPrénom

Adresse

Tél :

N° du PSG :

Parcelles concernées (commune, section, n° ou n° de parcelle forestière) :	Peuplement, essence, âge	Surface à couper	Type de coupe (coupe rase, coupe d'éclaircie, ...)	Motif	Mode de reconstitution prévu

Joindre le plan des parcelles concernées

Date

Signature(*)

(*)La demande doit être signée par tous les propriétaires (ou nu-propriétaires, indivisaires, ...) et par le ou les usufruitiers.

> CNPF – CRPF Aquitaine

6, Parvis des Chartrons – 33075 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 01 54 70 - Fax : 05 56 51 28 08

> DÉLÉGATION RÉGIONALE DU

CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Établissement Public National régi par l'article L221-1 du Code Forestier

